

Pour publication immédiate  
Source : CSN

*Communiqué de presse*

**Bulletins du ministre Legault**

**Une vision parcellaire de la situation dans les centres hospitaliers, déclare la CSN**

**(Montréal, le mardi 17 septembre 2002)** — À la suite de la remise aujourd'hui des bulletins du ministre de la Santé et des Services sociaux, la CSN s'interroge sur l'importance à accorder à une telle opération. Pour la CSN, des données aussi parcellaires ne donnent pas l'heure juste sur la véritable situation dans la très grande majorité des centres hospitaliers au Québec.

Toutefois, pour la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher, indépendamment des résultats publiés, certaines déclarations du ministre Legault méritent davantage d'attention que les évaluations accordées dans les bulletins.

« Il est tout de même réjouissant d'entendre M. Legault affirmer, trois fois plutôt qu'une, qu'on ne peut pas, d'un côté, baisser les impôts et, de l'autre, augmenter le financement pour les soins de santé, a-t-elle commenté en prenant connaissance des résultats dévoilés aujourd'hui. Réjouissant aussi d'entendre le ministre insister sur le fait que ce sont les personnels des établissements qui tiennent à bout de bras les services dans un contexte difficile et qui obtiennent la note de 95 pour cent sur la satisfaction des patients. Encore plus réjouissant de l'entendre clamer sa volonté de tout mettre en œuvre pour que le Québec maintienne un système public fort tout en se prononçant contre la privatisation comme solution de sortie de crise. »

Pour Denise Boucher, un tel niveau de satisfaction de la part des patients vient aussi corriger l'idée trop largement véhiculée que le système des soins de santé au Québec est complètement à la débandade. Pour elle, cette thèse fait l'affaire des vautours qui gravitent autour du système public. Dénoncer sans arrêt le système public et dire que les services ne sont pas accessibles, c'est sous-entendre que le privé peut faire mieux et donc lui offrir sur un plateau les services actuellement assumés par le système public. « M. Legault a été assez précis dans son analyse, n'est-ce pas ? Il affirme lui-même que le tiers des problèmes relève de l'organisation et l'autre deux tiers d'un manque de financement. C'est pour le moins rassurant pour nos membres. On savait qu'ils étaient les premiers de classe. Aujourd'hui, les bulletins viennent confirmer que les services sont appréciés, que les syndiqué-es ne sont pas les seuls responsables des lacunes dans le système et qu'on n'est pas à la veille de l'apocalypse comme le proclament les promoteurs du privé. »

**Une grande absence : la qualité de vie au travail**

Pour le président de la Fédération des professionnelles (CSN), Michel Tremblay, le bulletin du ministre Legault comporte néanmoins une importante lacune et elle touche la qualité de vie au travail.

« Il est très étonnant, a-t-il analysé, qu'une évaluation comme celle effectuée par le ministre n'ait pas accordé d'attention à la qualité de vie au travail dans les établissements. Depuis les études de la commission Clair, depuis les crises à répétition dans les hôpitaux, autant chez les médecins, les infirmières, les professionnels et l'ensemble des employé-es, dues en grande partie au manque de personnels, tous les acteurs s'entendent pour dire qu'il y a un grave problème d'épuisement professionnel. Il aurait été intéressant de mesurer cet aspect pour pouvoir, à très court terme, s'attendre à des solutions concrètes. L'espoir de solutions à ce problème aurait eu un impact positif. Un tel espoir aurait sûrement été un stimulant pour les personnes qui assurent les services sur une base quotidienne. »

**Les contrats de performance ne sont pas une panacée**

De son côté, le président de la Fédération de la santé et des services sociaux, Pierre Lamy, s'inquiète de l'importance accordée aux futurs contrats de performance, contrats que le ministre a l'intention de faire signer par chacun des établissements dans un laps de temps très court.

« Il ne faut surtout pas oublier que les contrats de performance nous éloignent de la notion de satisfaction de la clientèle en vedette aujourd'hui, a-t-il relevé. Les contrats de M. Legault, déjà utilisés ailleurs, se situent dans la logique du déficit zéro, accordant ainsi la part du lion à la performance financière des établissements. Dans le domaine de la santé et des services sociaux, je m'inquiète sérieusement de voir le ministre transposer le même remède qu'il a déjà utilisé ailleurs. Ici, on touche directement aux tâches du personnel, aux services à la population et à la santé des gens. Il y a là toute une différence qu'il ne faudrait pas négliger. »

— 30 —

**Renseignements :**

Henri Goulet, Information-CSN : (514) 598-2024 ou (514) 703-0775